

Dossier d'inscription - lycée des Métiers JC Aubry - Rentrée 2023

Autre classe ☐ T CAP - spécialité : _____
☐ 1 BAC ou ☐ T BAC - spécialité : _____

NOM : _____ **Prénom(s) :** _____

Date de naissance : / ____ / ____ / ____ / Lieu de naissance : _____

Département : / ____ / Sexe : ☐ FEMININ ☐ MASCULIN Nationalité : _____

Tél élève : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / Mail élève : _____

Hébergé par : ☐ Parents ☐ Père ☐ Mère ☐ Autres

RESPONSABLE LÉGAL-PAIE LES FRAIS SCOLAIRES (identique au RIB)	RESPONSABLE LÉGAL
☐ mère ☐ père ☐ autre : _____	☐ mère ☐ père ☐ autre : _____
NOM : _____	NOM : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____ _____ _____	Adresse : _____ _____ _____
Tél domicile : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /	Tél domicile : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /
Tél professionnel : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /	Tél professionnel : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /
Portable : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /	Portable : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /
Mail	Mail
Profession : _____	Profession : _____
☐ chômage ☐ retraite ☐ personne sans activité	☐ chômage ☐ retraite ☐ personne sans activité
Autorise à communiquer mes coordonnées aux fédérations de parents d'élève : ☐ oui ☐ non	Autorise à communiquer mes coordonnées aux fédérations de parents d'élève : ☐ oui ☐ non

Situation familiale : ☐ marié (e) ☐ divorcé(e) (fournir jugement) ☐ séparé (e) autre cas : _____

Nombre d'enfant (s) à charge : / ____ /

Personne à contacter en cas d'urgence (différente des parents), précisez le lien avec l'élève : _____

Tel : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

Etablissement fréquenté en 2022-2023 : _____

Classe d'origine (juin 2023) : ☐ 3^{ème} ☐ 3^{ème} SEGPA ☐ ULIS ☐ autre : _____

L'élève bénéficiait-il d'un parcours personnalisé ☐ oui ☐ non si oui, compléter la fiche « besoins éducatifs particuliers »

Signature des responsables légaux

LISTE OBLIGATOIRE DES PIÈCES – LORS DE L'INSCRIPTION – Rentrée 2023
Tout dossier incomplet SERA REJETÉ - aucune photocopie faite sur place

RELAIS N° 1 – ACCUEIL

- ① ➔ 2 photos d'identité RECENTES (format normal)
(inscrire au dos le NOM PRENOM de l'élève, la CLASSE et la spécialité choisie).
- ② ➔ Autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image / la voix d'une personne (document bleu)
- ③ ➔ Information transport scolaire (à conserver par la famille)
- ④ ➔ Attestation d'assurance scolaire pour l'année scolaire 2023/2024

RELAIS N° 2 – SECRETARIAT

- ① ➔ Dossier d'inscription format A3
- ② ➔ **Copie INTEGRALE** du livret de famille (obligatoire)
- ③ ➔ Justificatif de domicile (de chaque responsable si adresse différente - ex : copie de facture EDF...)
- ④ ➔ Si les parents sont divorcés ou séparés : photocopie du jugement **précisant la garde de l'enfant** et/ou jugement de garde alternée.
- ⑤ ➔ Besoin éducatifs particuliers
- ⑥ ➔ Information bourse de lycée

RELAIS N° 3 – INTENDANCE

- ① ➔ Fiche d'inscription régime scolaire même pour ceux qui ne mangent pas à la cantine (couleur ivoire)
- ② ➔ IBAN (à coller au dos de la fiche d'inscription - régime scolaire) même pour les externes

A conserver par la famille

- Fiche « notice paiement service de restauration »
- Fiche « tarifs d'hébergement »
- Règlement du service annexe d'hébergement (demi-pension et internat)

RELAIS N° 4 – PASS' REGION

- ① ➔ Pré inscription du pass' Région en vue de son activation pour l'aide équipement professionnel (couleur parme)

RELAIS N° 5 – INFIRMERIE (couleur verte)

- ① ➔ 1 photo d'identité (format normal)
- ② ➔ Carnet de santé
- ③ ➔ Copies des pages de vaccinations obligatoires (à prendre dans carnet de santé)
- ④ ➔ Fiche d'urgence
- ⑤ ➔ Fiche de santé
- ⑥ ➔ Fiche de renseignements médicaux

RELAIS N° 6 – Information P.F.M.P. (Période de Formation en Milieu Professionnel)
– Information B.I.A. (Brevet d'Initiation Aéronautique)

RELAIS N° 7 – Information Fédération de parents d'élèves

RELAIS N° 8 – MAISON des LYCÉENS

- ① ➔ En cas d'adhésion, établir un chèque de 10 € à l'ordre de « La Maison des Lycéens du lycée des Métiers J.C. AUBRY » (couleur saumon)

RELAIS N° 9 – ASSOCIATION SPORTIVE

- ① ➔ Feuille « Association sportive », en cas d'adhésion, établir un chèque de 15 € ou 20 € avec la musculation à l'ordre de « Association Sportive »

La Provisure

aux familles des élèves de

T CAP - 1 BAC - T BAC

OBJET : inscription rentrée 2023

Madame, Monsieur,

Votre fils ou fille a été affecté(e) au Lycée des Métiers J.C. AUBRY de Bourgoin-Jallieu, vous devez obligatoirement procéder à son inscription dans notre établissement.

Si vous n'effectuez pas cette démarche, la place sera proposée à un candidat inscrit en liste supplémentaire. Cependant, si vous ne pouvez être présent à cette période vous avez la possibilité de confier votre dossier à une personne de confiance.

Le vendredi 30 juin de 13h00 à 15h00

- ➔ La permanence d'inscription répondra à toutes vos interrogations, ne pas téléphoner.
- ➔ Désistement : information téléphonique au 04.74.43.67.40 et obligation de confirmation écrite par mail : viescolaire.0382271m@ac-grenoble.fr en précisant le nom prénom et filière de l'élève.
- ➔ Les manuels scolaires seront prêtés aux élèves par la région Auvergne-Rhône-Alpes, les fichiers et l'outillage devront être achetés par vos soins avec l'aide de la carte Pass'Region.
Ne pas faire d'avance de frais : payer directement avec le Pass'Région.

➤ **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSÉ**

➤ **AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE SUR PLACE**



Nos élèves internes sont hébergés au lycée de l'Oiselet à Bourgoin-Jallieu. Les places étant très limitées, l'INTERNAT ne sera accordé qu'en cas de NECESSITE ABSOLUE (dans la limite des places disponibles).



TRANSPORT SCOLAIRE - ISERE

Rentrée 2023

Pour les élèves domiciliés en ISERE et relevant des transports scolaires gérés par la Région Rhône-Alpes, les modalités d'inscription ont changé.

Dorénavant, les familles doivent formaliser les demandes en ligne sur le site **www.laregionvoustransporte.fr / rubrique Transport scolaire / Isère** afin de bénéficier des services de transport dès la rentrée, entre le :

30 mai 2023 et le 19 juillet 2023.

*Attention, une majoration financière de 30 € sera appliquée
pour toute inscription après le 19 juillet 2023.*



Une brochure explicative « Transport scolaire » est disponible sur le site internet de la région.

Pour toute information, vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l'antenne régional des transports interurbains et scolaires de l'Isère qui répondront à vos questions et vous aideront dans les démarches :

- Téléphone : 04 26 73 38 38
- Mail : « transportscolaire38@auvergnerhonesalpes.fr »

Pour les familles ne disposant pas d'accès informatique, un formulaire d'inscription est mis à disposition sur la chaîne d'inscription.

Votre adresse Mail :
(écrite en majuscule)

Notre adresse mail : reglement.0382271m@ac-grenoble.fr

FICHE D'INSCRIPTION REGIME SCOLAIRE

INSCRIPTION

Je, soussigné,
représentant légal de l'élève :

NOM : PRENOM : CLASSE :

ADRESSE :
.....,

souhaite inscrire mon enfant au forfait suivant, avec obligation de présence aux repas les jours indiqués (cochez la case correspondante) :

☐ DEMI-PENSION 4 jours (forfait trimestriel 4 jours soit lundi-mardi-jeudi-vendredi)

☐ DEMI-PENSION 5 jours (forfait trimestriel 5 jours soit du lundi au vendredi)

Pour information : il n'y a pas d'heure de cours le mercredi après-midi

☐ INTERNE (forfait 5 jours – 4 nuits)

ne souhaite pas inscrire mon enfant au régime ci-dessus, je l'inscris donc externe (cochez la case) :

☐ EXTERNE (pas de repas pris au Lycée)

☛ Le Pass'Région est obligatoire pour passer au self. Il est strictement personnel et ne doit en aucun cas être prêté, ni à un autre élève demi-pensionnaire, ni à un élève externe.

MODE de PAIEMENT

Nous vous rappelons que le Pass'Région ne constitue pas un moyen de paiement, le passage ne signifie pas un décompte de repas sur la facture trimestrielle.

Toute inscription à la demi-pension engage l'élève et la famille ; pas de réduction possible si l'enfant ne déjeune pas au lycée (hormis les cas précisés dans le règlement intérieur du service de restauration, pour lesquels une remise d'ordre sera effectuée en cours de trimestre).

Paiement sur présentation de l'avis à la famille (facture), qui vous sera envoyé en priorité par mail, par carte bancaire (uniquement par internet), par chèque, en espèces ou par virement. En cas de difficulté de règlement ou d'erreur, n'hésitez pas à contacter le service intendance du Lycée. Possibilité de régler en plusieurs fois et ce dès septembre (sans attendre la facture).

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE D'HEBERGEMENT

Je soussigné M. ou MME....., déclare avoir pris connaissance du règlement du service d'hébergement délivré avec le dossier d'inscription.

Merci de coller le ou les IBAN au dos de ce document. **(OBLIGATOIRE MEME POUR LES ELEVES EXTERNES)**
(NB : l'IBAN ne nous sert en aucun cas à effectuer un prélèvement sur votre compte mais à vous rembourser un trop perçu ou à vous verser éventuellement les bourses)

A, le

Signature des parents :

NOM (élève) : PRENOM (élève):

△ Les IBAN recopiés ne sont pas acceptés △

IBAN DU REPRÉSENTANT LÉGAL - (paie les frais scolaires)

Merci de coller votre IBAN dans l'encadré suivant

IBAN DU RESPONSABLE (perçoit les aides)

Si c'est le même veuillez cocher la case ☐ Sinon merci de coller votre IBAN dans l'encadré suivant



C'EST QUOI ?

C'est une association qui fonctionne sous forme d'association loi 1901.

POUR QUI ?

C'est une association animée et gérée par des lycéens, pour les lycéens.

POUR QUOI FAIRE ?

Elle incite les élèves à prendre des responsabilités, à les assumer et à faire preuve d'initiative pour les actions qu'ils veulent mener.

C'EST QUI ?

Elle est dotée d'un Bureau ayant pour président, secrétaire et trésorier, des élèves du lycée d'Aubry secondés par des adultes.

COMMENT DEVENIR MEMBRE ?

Il suffit de payer une cotisation de 10 €. Une carte d'adhérent sera remise ultérieurement aux élèves cotisants.

NOS ACTIONS

La MDL d'Aubry soutient et encourage tous les types de projets que ce soit des événements festifs ou autres:



Cafétéria ouverte sur la pause de 10h



Vie scolaire : achat de jeux (raquettes de ping-pong, jeux de cartes, ballons de foot et basket...)

CDI : Participation aux paiements d'abonnements magazines

Participation au Bal de fin d'année des terminales



Soutien
OCTOBRE ROSE

Participe aux projets de mobilités internationales



COTISATION 2023 / 2024

NOM : Prénom :

Classe *:

Chèque de 10 € : ☐ (à l'ordre de MAISON DES LYCEENS)

Nom chèque (si différent du nom de l'élève) :

Espèces : ☐

*Renseigner la classe avec précision : 2^{nde}, 1^{ère} ou Terminale et la filière choisie.

COTISATION 2023 / 2024

NOM :

Prénom :

Classe * :

Réglé le :

Coupon à joindre à votre règlement et à rendre en vie scolaire ou lors de l'inscription

BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS - année scolaire 2023-2024

NOM : **Prénom :** **Classe :**

➤ **Aménagement(s) particulier(s)**

Votre enfant a-t-il bénéficié, durant ses études précédentes, d'un **aménagement particulier** ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de préciser quel accompagnement :

Aménagements spécifiques	Cocher la case	Cadre réservé à l'Administration (justificatif fourni)
P.P.R.E. (Programme Personnalisé de Réussite Educative)	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
P.A.P. (Plan d'Accompagnement Personnalisé)	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) <i>Si oui, fournir le PAI accompagné d'une ordonnance de moins d'un an. Le cas échéant, le traitement sera à transmettre à l'infirmière le 1^{er} jour de l'entrée au lycée.</i>	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
P.P.S. (Projet Personnalisé de Scolarisation)	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Notification MDPH	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Accompagnant(e) des Elèves en Situation de Handicap (AESH)	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non

➤ **Bilans médicaux récents (à joindre impérativement)**

- ☐ Orthophonie ☐ Ergothérapeute ☐ Neuropsychologue ☐ Ophtalmologue
☐ Ergothérapeute ☐ Psychomotricien ☐ Psychométricien ☐ Otorhinolaryngologiste (médecin ORL)
☐ **Autre(s) spécialiste(s) – Précisez :**

Justificatifs fournis ? ☐ Oui ☐ Non – Combien ?

Remarque : en l'absence de bilans, aucun aménagement ne sera mis en en place

➤ **Examen(s) scolaire(s)**

Votre enfant s'est-il présenté à un **examen diplômant** ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci d'indiquer quel examen :

Pour les élèves ayant obtenu un baccalauréat ou un CAP, joindre la copie du relevé de notes

A-t-il bénéficié d'un **aménagement des épreuves aux examens** : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, fournir la notification d'aménagement aux examens

Signature des responsables légaux :

RENTREE SCOLAIRE 2023 INFORMATION BOURSE DE LYCEE

Votre enfant s'inscrit au lycée à la rentrée scolaire 2023 et il peut, en fonction de votre situation, bénéficier de la **bourse de lycée** (voir barème des bourses au verso ou simulateur <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>).

La campagne de bourse lycée 2023/2024 est ouverte **du 29 mai au 5 juillet 2023**.

Vous pouvez déposer une demande de bourse de lycée selon deux modalités :

- ✓ Dépôt d'une demande de bourse en ligne via le portail Scolarité-Services (compte EduConnect ou FranceConnect voir information au verso)
- ✓ Au format papier auprès du secrétariat de direction du lycée.

Une campagne complémentaire aura lieu de la **rentrée scolaire de septembre au 19 octobre 2023** selon les mêmes modalités

DOCUMENT A COMPETER ET RENDRE LORS DE L'INSCRIPTION (Relais n°2)



1-Nom et prénom de l'élève :

2-Etablissement d'inscription en 2022/2023 :

3-Avez-vous déjà demandé une bourse de lycée pour 2023/2024 : ☐ OUI

☐ NON

Si NON :

☐ Je ne dépose pas de dossier de demande de bourse pour l'année 2023/2024

☐ J'effectuerai la demande en ligne (voir infos au verso)

☐ OU je demande l'envoi d'un dossier de demande de bourse de lycée à l'adresse

suivante :

M. ou Mme _____

Réservé administration :
Classe :

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES
DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2023 - 2024 - Année de référence des revenus : 2022

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser						
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	20 127	15 932	13 531	10 913	6 782	2 651
2	21 674	17 383	14 760	11 904	7 536	3 167
3	24 769	20 279	17 221	13 889	9 043	4 198
4	28 641	23 178	19 682	15 874	10 549	5 226
5	32 511	27 523	23 372	18 860	12 811	6 771
6	37 157	31 868	27 063	21 828	15 073	8 315
7	41 801	36 214	30 754	24 802	17 333	9 863
8 ou plus	46 446	40 562	34 445	27 778	19 594	11 407
Montant annuel de la bourse	468 €	573 €	678 €	780 €	885 €	993 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première année de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'équipement d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €

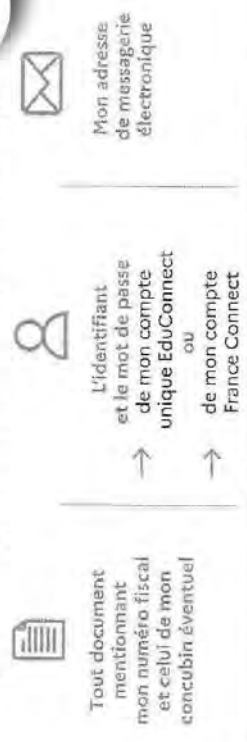
 Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

À partir du 29 mai au 5 juillet 2023

Vous êtes plus de 220 000 à avoir fait une demande en ligne en 2022

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à "Scolarité services" avec mon compte Educonnect ou <https://teleservices.ac-xxxxxx.fr/its>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une demande pour :
 - mon enfant qui était en 3^e au collège qui est en lycée public à la rentrée 2023 ;
 - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous avez apporté et que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de déclarer à l'établissement - votre lycée - le motif de l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Notice paiement service de restauration

En cas d'erreur sur la facture ou de changement de régime en cours d'année, merci d'avertir immédiatement le service Intendance à l'adresse mail ou par téléphone.

Les paiements en avance vous permettent d'anticiper la dépense et de gérer plus facilement votre budget. Ils évitent aussi au Lycée des rappels coûteux. Vous pouvez régler en plusieurs fois et ce dès septembre (sans attendre la facture).

Les factures de demi-pension ou d'internat (avis aux familles) sont envoyées en priorité sur la boîte mail du responsable financier de l'élève.

Attention à ne pas supprimer et à vérifier vos spams car les factures proviennent du Rectorat de Grenoble avec un libellé informatique standard : "Facture demi-pension du LYCEE DES METIERS J.C. AUBRY des Arts et des Techn. Indust."

L'expéditeur des avis aux familles est "ce.dsi@ac-grenoble.fr".

L'expéditeur des rappels, relances, etc,... est "reglement.0382271m@ac-grenoble.fr"

Si votre mail change, merci de nous en avvertir immédiatement à l'adresse suivante : reglement.0382271m@ac-grenoble.fr

Par chèque

Le Lycée offre la possibilité de régler en plusieurs fois la demi-pension ou l'internat.

Ils seront encaissés avec 1 mois d'intervalle ; les chèques faits lors de l'inscription viendront en déduction de la facture du 1^{er} Trimestre.

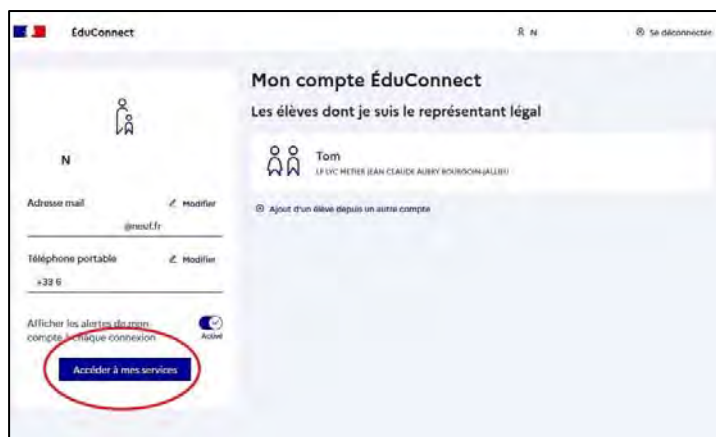
Le solde du trimestre sera calculé en fonction de la facture et des versements effectués ou des chèques déjà réalisés (en tenir compte pour calculer le solde restant dû).

CATEGORIES	SEPT/DECEMBRE 2023	(pour mémoire) JANVIER/MARS 2023	(pour mémoire) AVRIL/JUILLET 2023
DEMI-PENSION Forfait 4 jours (sans mercredi)	167,00 → 55,50 → 55,50 → 56,00	136,00 → 45,50 → 45,50 → 45,00	136,00 → 45,50 → 45,50 → 45,00
DEMI-PENSION Forfait 5 jours	207,00 → 69,00 → 69,00 → 69,00	169,00 → 56,50 → 56,50 → 56,00	172,00 → 57,50 → 57,50 → 57,00
INTERNAT	521,00 → 173,50 → 173,50 → 174,00	427,00 → 142,50 → 142,50 → 142,00	434,00 → 144,50 → 144,50 → 145,00

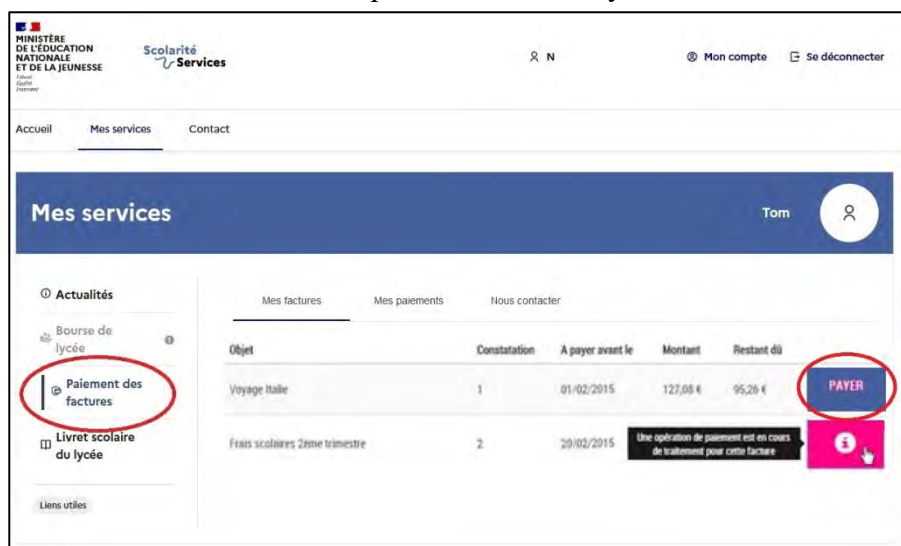
Pour payer en 3 fois, il vous suffit de diviser la somme total en 3 et de nous apporter les chèques au bureau de l'intendance à l'ordre de «l'Agent Comptable du Lycée Aubry », avec les références (nom / prénom / n° de créance ou le talon envoyé avec la facture)

Par carte bancaire

- 1) Se connecter sur EduConnect (ou FranceConnect) avec vos identifiants personnels.
- 2) Aller dans l'onglet « Paiement en ligne des factures »



- 1 Sélectionner la facture et cliquer sur icône « Payer »



Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois.
Valider en fin de saisie.

Vous serez redirigé sur le site PayFip pour obtenir votre récapitulatif de paiement et choisir « payer par carte bancaire », en lien avec votre banque.

Par virement

- Lors de votre virement, merci de noter la mention du virement qui figurera sur les factures.

- par virement au compte de l'établissement - LYCEE DES METIERS J.C. AUBRY

IBAN : FR76 1007 1380 0000 0010 0069 692 BIC : TRPUFRP1 mention du virement : N

.... CAP1RIC

Par espèces

- Au service Intendance du Lycée Aubry. Une quittance vous sera remise lors du paiement.

ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

BP 10083 – Chemin de Rosière
38303 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX
Tél. 04 74 43 67 40

REGLEMENT DU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT (demi-pension & internat)

I) INSCRIPTION :

Le service d'hébergement est un service annexe de l'établissement scolaire. Sa fréquentation n'est pas obligatoire. Il s'agit de la mise à disposition d'un service de restauration au profit des élèves qui ne peuvent prendre leur repas de midi à domicile.

Ce service est ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, d'où le forfait 4 ou 5 jours.

L'inscription se fait pour l'année complète. Tout trimestre commencé est dû entièrement : Seule une raison exceptionnelle et justifiée par courrier peut la modifier.

II) PAIEMENT :

Les tarifs des prestations sont votés, par année civile, par le Conseil d'Administration.

Le paiement de la demi-pension s'effectue en début de trimestre, sur présentation de l'Avis à la famille (facture) soit par chèque, en espèces ou par virement. Des versements d'avance sont possibles sans attendre la facture. Les familles peuvent aussi régler en plusieurs fois. En cas de non-paiement dans les délais fixés par le service d'intendance, l'élève se verra dans l'obligation de passer en fin de service, puis la créance sera remise à un huissier de justice. Si plusieurs créances sont transmises au service contentieux, la radiation de la cantine sera effective pour le trimestre suivant et l'inscription pour les années à venir.

Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois et cela dès septembre, sans attendre la facture (préciser le nom de l'élève au dos du chèque).

Les élèves peuvent déposer les chèques dans la boîte de l'Intendance (ne pas déposer d'espèces), avec indication de leur nom et prénom au dos du (des) chèque(s). Pour payer par carte bancaire (uniquement par interne) merci d'attendre de recevoir la facture.

Nous remercions les familles du soin apporté à ces détails qui facilitent grandement la gestion quotidienne.

III) REMISE D'ORDRE (voté en CA le 02 avril 2019) :

La remise d'ordre est appliquée aux élèves demi-pensionnaires ou internes pour les motifs suivants :

- Absence supérieure ou égale à 15 jours consécutifs, hors période de vacances, justifiée par un certificat médical et/ou raisons familiales exceptionnelles justifiées par écrit.
- Elève qui entre dans l'établissement après le quinzième jour de rentrée (inscription tardive).
- Fermeture de l'établissement pour force majeure si le self est fermé.
- Renvoi définitif suite à une décision du conseil de discipline.
- Changement d'établissement en cours de trimestre dûment justifié par courrier de la famille.
- Démission en cours d'année scolaire signalée, par écrit par la famille, faute de quoi, les frais d'hébergement resteront dus pour la totalité.
- Pour les périodes de stage si celui-ci est bien effectué par l'élève et que celui-ci ne prend pas ses repas au lycée.

Il n'y a pas de réduction possible si l'élève ne vient pas déjeuner pour toute autre raison.

IV) BOURSES NATIONALES :

- Les bourses nationales viennent en déduction du montant à payer par la famille. Pour l'élève dont la bourse est supérieure au montant de la demi-pension, de l'internat et pour l'élève externe, le virement bancaire a lieu en fin de trimestre, sous condition que l'élève ait régulièrement fréquenté la classe.

V) IBAN :

- Fournir un IBAN sur la fiche d'inscription « REGIME SCOLAIRE » (il servira à vous régler les montants de bourses dus, ainsi que les éventuels trop perçus). Cet IBAN doit être celui du parent noté comme responsable financier dans la fiche de renseignement de l'inscription. Il ne sert en aucun cas à prélever les sommes dues.

VI) DISCIPLINE :

- Tout élève sera soumis au Règlement Intérieur de l'établissement. Le règlement de la demi-pension y est précisé au chapitre II.
- Tout élève ne se conformant pas aux dispositions du dit règlement, s'expose à une exclusion temporaire ou définitive de la demi-pension. La restauration scolaire étant en effet un service annexe et non un service dû aux familles, l'établissement est en droit d'en retirer le bénéfice à tout élève qui en perturberait le fonctionnement.
- Le Pass'Région est personnel et obligatoire, il ne doit en aucun cas être prêté. En cas d'oubli l'élève passera en fin de service muni de son carnet de correspondance pour tout contrôle et pourra se voir exclure du service de restauration, s'il s'obstine à passer sans carte (voir règlement intérieur).

L'inscription à la demi-pension implique l'acceptation de ce règlement en tant que contrat entre la Famille et l'Etablissement.



BP 10083 – Chemin de Rosière
38303 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX
Tél. 04 74 43 67 40

TARIFS HERBERGEMENTS : ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

CATEGORIES	SEPT/DECEMBRE 2023	(pour mémoire) JANVIER/MARS 2023	(pour mémoire) AVRIL/JUIN 2023
DEMI-PENSION Forfait 4 jours (sans mercredi)	167,00	136,00	136,00
DEMI-PENSION Forfait 5 jours	207,00	169,00	172,00
INTERNAT	521,00	427,00	434,00

LES TARIFS POUR JANVIER/MARS 2024 ET AVRIL/JUILLET 2024 NE SONT PAS CONNUS A CE JOUR.
NOUS AVONS RAPPELE LES TARIFS DE 2023 POUR INFORMATION.

ATTENTION EN CAS DE RE-INSCRIPTION 2023 / 2024

En cas de réinscription de votre enfant au Lycée JC AUBRY pour la rentrée prochaine, vous devrez impérativement avoir réglé le solde de l'année 2022 /2023 pour **le 09 juin dernier délai.**
Dans le cas contraire, celui-ci sera automatiquement inscrit comme **EXTERNE** pour l'année suivante (2023 / 2024).



	INSCRIPTION Association sportive	Année Scolaire 2023 / 2024
---	--	----------------------------

PRÉSENTATION Association Sportive du lycée							
ACTIVITES	« FORMULE »	CRENEAUX SEMAINE	RESPONSABLE(S)				
PLEIN AIR RAID, VTT	Sportive	Mercredi après-midi selon calendrier					
FOOTBALL à 7 RUGBY FUTSAL	Sportive	Mercredi après-midi selon calendrier	M. GALIFET M.VILLARET				
FUTSAL	Détente	12h30-13h15 ouvert à tous 2 jours / semaine					
MUSCULATION	Détente Entretien	12h30-13h20 ouvert à tous 3 jours / semaine	M. GALIFET M. VILLARET				
RUGBY SNOW/SKI de FOND SPORT PARTAGE		Activités ponctuelles Mercredi journée	M. GALIFET M. VILLARET				
REGLEMENT	LA LICENCE UNSS permet de pratiquer toutes les activités en loisirs, elle permet aussi de participer aux compétitions et rencontres inter-établissements les mercredis après midi (formule sportive) <table border="1"> <tr> <td>COUT ANNEE</td><td>15 €</td><td>AVEC LA MUSCULATION</td><td>20 €</td></tr> </table> ♦ En cas d'arrêt en cours d'année la cotisation ne sera pas remboursée ♦ En cas d'inscription en cours d'année ou pour une compétition occasionnelle (CROSS...) la cotisation sera adaptée			COUT ANNEE	15 €	AVEC LA MUSCULATION	20 €
COUT ANNEE	15 €	AVEC LA MUSCULATION	20 €				

NOM		Prénom		Classe	
Date de naissance		ACTIVITES PRATIQUEES	1	2	3
Contacts	Portable	Mail :			
En adhérant à l'Association Sportive du lycée je m'engage à en respecter le règlement et son mode de fonctionnement :					

AUTORISATION PARENTALE Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom et Prénom) : J'autorise mon enfant (Nom et Prénom) : à participer aux activités de l'Association Sportive du lycée des Métiers J.C. AUBRY J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure imposée par les services d'urgence. J'autorise le lycée des Métiers J.C. AUBRY à transporter mon enfant en bus ou en véhicule avec un enseignant afin de se rendre sur les lieux de rencontres sportives U.N.S.S.. J'autorise la prise de photos de mon enfant et la diffusion pour les articles sur le site de l'établissement, de l'U.N.S.S. ou dans les journaux (rayer en cas de refus). <i>J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'A.S.</i> Fait à, le / / Signature :

P.F.M.P.

Période de Formation en Milieu Professionnel

Les P.F.M.P. sont obligatoires pour tous les élèves, hors 3^e Prépa métiers.

La totalité de ces périodes permet la validation du diplôme.

Toute absence en P.F.M.P., y compris pour motifs médicaux devra être rattrapée en heures ou en nombre de jours en dehors des horaires d'enseignement.

Les mineurs sont autorisés à réaliser une P.F.M.P. pendant les vacances scolaires à condition que leur soit assuré un repos effectif d'une durée au moins égale à la moitié de chaque période de vacances scolaires (*Code du travail L 4153-1 à L 4153-5 et D 4153-2*).

Les rattrapages sont soumis à validation de la direction.

Les absences injustifiées constituent un manquement aux obligations scolaires et peut donc faire l'objet d'un signalement absentéisme.

La recherche du terrain de stage doit être conduite par chaque élève et sa famille avec l'accompagnement de l'établissement.

Chaque stage donne lieu à la signature d'une convention qui en fixe les modalités.

Cette convention doit être complétée et signée avant le premier jour de stage. Comme pour tout contrat, un exemplaire sera conservé par chacune des parties : l'élève et sa famille, l'établissement, et l'entreprise.

Tout élève n'ayant pas trouvé de P.F.M.P. doit continuer activement sa recherche et venir régulièrement rendre des comptes dans l'établissement.

Pendant la P.F.M.P., l'élève doit suivre le règlement intérieur de l'entreprise qui l'accueille en sachant qu'il y représente l'établissement. Une attitude responsable et un travail de bonne volonté sont attendus afin de garantir une période de formation pratique de qualité, la bonne image de l'établissement, et de bonnes relations avec l'entreprise.

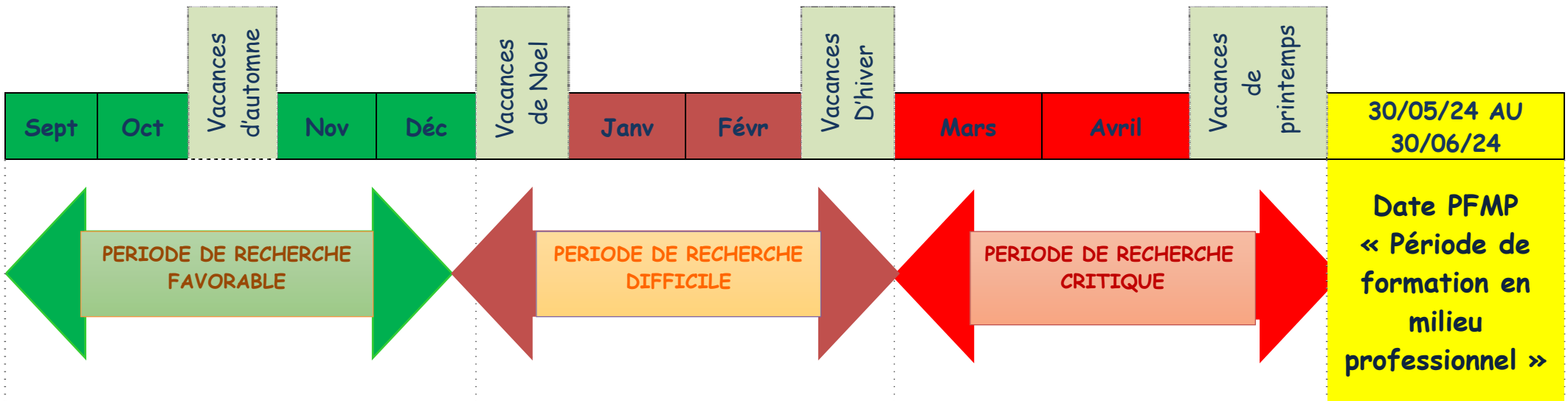
L'une ou l'autre des conditions de P.F.M.P. suivantes peuvent mener à l'invalidité de la formation :

- P.F.M.P. effectuée sans convention / sans convention dûment complétée.
- P.F.M.P. effectuée en dehors des dates prévues sans accord préalable de la direction.
- Comportement incorrect de l'élève en P.F.M.P.
- P.F.M.P. au contenu sans rapport avec le référentiel de la formation.
- P.F.M.P. effectuée sans la tenue du livret de stage délivré par l'établissement.

Si l'une ou l'autre des difficultés énoncées ci-dessus survenait, l'établissement est en droit de demander à l'élève de refaire une ou plusieurs autre(s) P.F.M.P. « de rattrapage ». L'organisation et la mise en place de ce stage de rattrapage ne sont pas négociables.

Voir le planning des P.F.M.P. au verso.

PLANNING DE RECHERCHE DE PFMP POUR LES ENTRANTS (1^{ère} CAP / 2^{nde} BCP)



Lors de la distribution des conventions, la lire, la signer (élève et responsables légaux) et **la retourner par l'intermédiaire de l'élève sans attendre d'avoir trouver le lieu de P.F.M.P.**

Rappel : voir consignes page 15 du carnet de correspondance

Quels types d'entreprises :



Objectif B.I.A.



PASSE TON BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE !



Une initiation

à la culture scientifique et technique
de l'aéronautique et du spatial



Un passeport utile pour tous ceux qui souhaitent s'orienter,
à tous les niveaux de compétences

vers des carrières liées à l'aéronautique et au spatial

Ouvert aux lycéennes et lycéens de toutes filières



2 h maxi de cours / semaine selon l'emploi du temps

Début des cours mi-septembre jusqu'à fin mai

Date de l'épreuve nationale



15 places !

Inscription



Présentation B.I.A. au Lycée Aubry



www.corvi.fr



Brevet

Nos partenaires :



- >Une chance unique pour préparer ton avenir de façon ludique, appliquée et avec rigueur
- >Une opportunité de découvrir à moindre frais un milieu « dit inaccessible » mais riche en emplois qualifiés
- >Un passeport utile pour tous ceux qui souhaitent s'orienter, à tous les niveaux de compétences, vers des carrières liées à l'aéronautique et au spatial.

eduscol.education.fr



Ciras Grenoble



Vols en parapente



Vols en ULM pendulaire à Cessieu



Sortie à la Coupe Icare



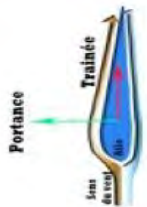
Initiation Aéronautique

Donnez des ailes à vos rêves !



lycée professionnel
Jean-Claude Aubry



ANGLAIS	
NAVIGATION	
TECHNOLOGIE	
AERODYNAMIQUE	
METEOROLOGIE	
HISTOIRE	

Quel est l'intérêt de passer le BIA ?

- Initiation à la culture scientifique et technique de l'aéronautique et du spatial
- La meilleure voie d'entrée pour découvrir toute la richesse de ce monde, où se mêlent, la passion, la technique, l'exploit, la rigueur, l'innovation et l'histoire.
- Bourses pour apprendre le pilotage dans le cadre des Fédérations Aéronautiques.
- Utile dans un CV pour des carrières aéronautiques
- Une sensibilisation à l'orientation vers des domaines professionnels variés et riches en emplois qualifiés à la pointe de l'innovation.
- Transport civil et militaire (aéroports, compagnies aériennes, ...)
- Conception et construction aéro (avion, hélico, fusées, drones, satellites)
- Maintenance (cellule, moteurs, instrumentation)
- Secteur réglementaire et juridique (contrôleur aérien, organismes nationaux et internationaux)
- Secteur économique, financier, logistique et commercial.

Comment, quand et où passer le BIA ?

Le BIA est un diplôme de l'Education Nationale dont l'examen se passe sous la forme d'un QCM (question à choix multiples).

-> un mercredi du mois de mai.

La formation

Cours théoriques avec supports pédagogiques (40 heures)

Si possible sessions pratiques : 2 vols de découverte individuelle avec formateur/instructeur en partenariat avec une structure d'aéroclub. Visite de sites aéronautique, meeting, coupe Icare

Assurés gratuitement par des volontaires Certifié(es) et qualifié(es)

Titulaires du CAEA (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique)

Pilotes expérimenté(es) et/ou instructeurs certifiés

RELAIS Pass'Région

La région Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition des jeunes le **Pass'Région**, une carte qui permet :

- L'accès à l'établissement (portiques d'entrée),
- L'accès au local 2 roues (se déclarer à l'intendance),
- L'accès au self (n'est pas une carte de paiement),
- De bénéficier de nombreux avantages : aide à l'achat des **fichiers d'exercices (un crédit de 50€)**, aide au premier équipement professionnel, Pass' pour la culture, le sport, la santé ...
- Le prêt des manuels scolaires par la région (distribution réalisée par le lycée).

Avant de venir vous inscrire au lycée, vous devez impérativement commander votre Pass'Région par Internet, à l'adresse suivante :

« <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm> »

Ainsi, l'activation du Pass'Région pourra être validée le jour de la chaîne d'inscription.

ATTENTION : Cette commande du Pass'Région ne pourra se faire le jour des inscriptions pour des raisons techniques !

Pour le choix de la filière, sélectionner les codes :

- | | |
|---|--|
| - 11 pour tous les 1 CAP, | - 13 pour les Terminal CAP. |
| - 5 pour les 2 Bac PRO MV, REMI, PMIA ou TNE, | - 6 pour les 2 Bac PRO MODE, CPA ou TAP, |
| - 8 pour les 1 Bac PRO Famille de Métiers, | - 9 pour les 1 Bac PRO non issus de Famille de Métiers |
| - 12 pour les 3 ^{ème} PREPA METIER | |

Pas de panique : en cas d'erreur, la modification peut être effectuée lors de la chaîne d'inscription

🌿 **Attention** : lors de votre commande du Pass'Région, il vous sera demandé une photo d'identité scannée au format PNG, JPEG ou PDF (taille de fichier inférieure à 2Mo), ou à partir du site « Pass région », de réaliser la photographie via une webcam.

🌿 **Equipeur Professionnel** : vous avez droit à l'**Aide au 1er équipement professionnel**. Elle prend la forme d'un avantage disponible sur le Pass'Région, **pour un montant compris entre 100 € et 250 €** (selon le diplôme préparé), avantage utilisable dans les magasins partenaires : Connexion au site Pass'région / rubrique : « lieux d'utilisation » / « recherche un partenaire du Pass région » / rentrer les critères de recherche pour trouver les magasins partenaires. **Ne pas faire d'avance de frais, payer directement avec le Pass'région.**

Les listes des fournitures, des fichiers d'exercices et équipement professionnel, ci-jointes, sont également disponibles sur le site du lycée : « <https://jean-claude-aubry.ent.auvergnerhonealpes.fr> » (dans MENU : « Rentrée 2023 »)

Sans attendre la réception de la carte Pass'région, vous pouvez bénéficier de vos avantages soit en téléchargeant l'application que vous trouverez sur le site Pass région, soit en utilisant le numéro transmis par mail lorsque le pass sera validé.



Conserver
son identifiant et mot
de passe tout au long de votre
scolarité dans notre établissement

DOCUMENT À CONSERVER

Autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 – NOM :

PRENOM :

CLASSE :

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre des finalités spécifiées ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

*Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)
Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

Lycée des métiers JC AUBRY – 3 chemin de rosière - BP 10803 - 38303 BOURGOIN-JALLIEU Cedex Tél. : 04 74 43 67 40

1- Finalités envisagées

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des enseignements, d'évènements ou de sorties auxquels votre enfant pourrait participer :

- Dans l'enceinte de l'établissement,
- Et / ou A l'extérieur de l'établissement,

Et serait susceptible d'être pris en **photo**, d'être présent sur un **support vidéo** et/ou de participer à une **production qui sera rassemblée dans une œuvre collective**.

Nous vous prions de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous autorisant l'utilisation des photographies / vidéos du mineur que vous représentez et l'utilisation des productions réalisées par votre enfant selon les modes d'exploitation indiqués dans la présente autorisation durant la présente année scolaire.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

La direction du lycée JC Aubry

2- Modes d'exploitation envisagées

Autorisation*	support	Conservation	Étendue de la diffusion
☒ OUI ☐ NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	5 années scolaires	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
☐ OUI ☐ NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de la classe.
☐ OUI ☐ NON	Pour un usage collectif dans sa classe	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement
☐ OUI ☐ NON	En Ligne	3 années scolaires	Site avec accès réservé (ENT, plateforme, extranet ...) Précisez le(s) site(s) : https://jean-claude-aubry.ent.auvergnerhonealpes.fr/
☐ OUI ☐ NON	Support de stockage amovible	3 années scolaires	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
☐ OUI ☐ NON	Projection collective	1 année scolaire	☐ Usage collectif dans les classes des élèves enregistrés ☐ Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche. ☐ Usages de communication externe de l'institution.

* Cocher les cases

3- Consentement de l'élève

☐ On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ces finalités.

☐ On m'a expliqué et j'ai compris quels seraient les modes d'exploitation envisagés

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ces finalités ☐ mon image ☐ ma voix

et que l'on utilise ☐ ma production

Nom prénom de l'élève :

Signature :

4- Autorisation parentale pour les mineurs, autorisation par les majeurs

Je (Nous) soussigné(e)(s) : [Nom – Prénom]

Demeurant : [adresse]

Et [Nom – Prénom]

Demeurant : [adresses à préciser si différentes]

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : [Nom – Prénom de l'élève]

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour :

- l'incorporation de la production de votre enfant mineur dont l'identité est indiquée au paragraphe 3, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation prévus au paragraphe 2.
- la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et/ou de la voix et des travaux de votre enfant mineur dont l'identité est donnée au paragraphe 3, ci-avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

L'enregistrement de l'image/la voix et des travaux du mineur que vous représentez et l'incorporation et la diffusion de l'œuvre de collaboration résultante sera réalisé sous l'autorité de : **Mme Hayette RICHARD, Provisoire du lycée JC Aubry**

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

L'établissement exercera les droits de diffusion acquis par le présent document et attachés à l'image et aux travaux du mineur. L'établissement s'interdit expressément de céder les droits à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'image et/ou des travaux du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée, ainsi qu'à toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement, la diffusion de l'image et des travaux du mineur ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et :

☐ autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'incorporation de la production de votre enfant et la diffusion de l'œuvre de collaboration résultante qui en sera faite par le lycée J.C. Aubry.

☐ n'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'incorporation de la production de votre enfant et la diffusion de l'œuvre de collaboration résultante.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à

Le Signature (s) :

5- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par **Mme Hayette RICHARD, proviseure du lycée JC Aubry** afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-grenoble.fr Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

FICHE DE SANTE

(Renseignements confidentiels ; fiche à remettre sous enveloppe cachetée à l'attention de l'infirmière)



Photo
obligatoire

NOM Prénom

☐ Interne ☐ Dp 4j ☐ Dp 5j ☐ Externe CLASSE :

né(e) le à nationalité :

adresse

.....

N° de sécurité sociale du responsable légal (ou de l'élève s'il en a un) :

.....

N° de téléphone obligatoire, en cas d'urgence :

domicile :

portable du père : portable de la mère :

travail du père : travail de la mère :

autre personne à prévenir :

AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'URGENCE

Je soussigné(e) père, mère, tuteur, responsable légal*
déclare avoir pris connaissance qu'en cas d'urgence il sera fait appel au SAMU(15) et que
le médecin régulateur des urgences décidera des mesures les plus appropriées à l'état de
santé de mon enfant. Je m'engage à rejoindre mon enfant sur le lieu où il a été transporté
dès que le lycée m'aura informé de sa prise en charge par le SAMU.

Signature : Père Mère Tuteur Responsable légal

Etablissements fréquentés antérieurement :

l'année dernière :

en 3^{ème} :

auparavant :

* rayez la mention inutile

COMPOSITION DE LA FAMILLE

Nom et prénom du (des) responsables légal(aux)

L'élève vit avec son père ☐ sa mère ☐
son beau-père ☐ sa belle-mère ☐
autre (précisez)
Les parents sont mariés ☐ divorcés ☐ séparés ☐ concubins ☐
Précisez si : père décédé ☐ mère décédée ☐

Nom et prénom, profession du père :

Nom et prénom, profession de la mère :

Nom, prénom, année de naissance des autres enfants de la famille :

Nom, adresse, n° de téléphone du médecin traitant :

Remettre à l'infirmerie :

Les photocopies des pages vaccinations du carnet de santé ou carte de vaccinations.

La vaccination antitétanique doit être à jour (obligatoire pour l'admission et pour les stages). Si les conditions ne sont pas remplies, **faire vacciner l'élève dès maintenant.**

En cas de contre-indication, joindre un certificat médical.

Le certificat médical d'inaptitude en Education Physique et Sportive devra indiquer l'inaptitude partielle ou totale, en précisant ce que doit faire ou ne pas faire l'élève pendant le cours d'EPS.

En cas de traitement médical : avoir l'ordonnance du traitement à prendre dans la journée, apporter le médicament dans la boîte d'origine et seulement la quantité prescrite et nécessaire, le temps de présence de l'élève au lycée.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Dans l'intérêt de votre enfant, vous êtes invités à répondre le plus exactement possible au questionnaire suivant :

. *Difficultés de santé datées et précautions à prendre* : (maladie, malaise, accident et séquelles, crises convulsives, troubles nerveux, cardiaques, diabète) :

. *Hospitalisations, interventions chirurgicales* (lesquelles, dates) :

. *Allergies reconnues (asthme, aliments, médicaments, autres) et conduite à tenir.* Préciser et **joindre l'ordonnance et traitement** :

. *Troubles et rééducation (ex : port de lentilles, orthophonie...), handicap* :

de la vue du squelette

de l'audition du langage

Autres (Dyslexie, dyspraxie...) :

. *Votre enfant est-il suivi en consultation spécialisée ?* oui ☐ non ☐

si oui, laquelle

. *a-t-il eu des maladies contagieuses ?*

rubéole ☐ varicelle ☐ scarlatine ☐
oreillons ☐ rougeole ☐ autres (précisez) ☐
coqueluche ☐

. A-t-il bénéficié d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ? OUI NON

Pourquoi ?

. A-t-il bénéficié d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ? OUI NON

Pourquoi ?

. A-t-il bénéficié d'un temps d'aménagement aux examens ? OUI NON

Pourquoi ?



FICHE D'URGENCE

(en cas d'urgence, document destiné à l'hôpital)

B.P. 10083 -3 Chemin de Rosière
38303 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX

Année scolaire :

Nom : Prénom : Né(e) le / /

Classe :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° de Sécurité Sociale du responsable légal (ou de l'élève s'il en a un) :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant le numéro de téléphone :

. du domicile :

. du travail du père : poste :

. du travail de la mère : poste :

. portable du père : portable de la mère :

. d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté est orienté et transporté par les services d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel antitétanique : / /

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à notre connaissance (Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, ...) :

Nom, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

A remplir par les parents ou tuteurs légaux de l'enfant

Dans le cadre de l'aptitude à suivre une formation professionnelle et obligatoire

(code du travail: article D4153-41 à D4153-47)

Carnet de santé indispensable

Nom et prénom de l'élève :

Né (e) le :/...../.....

Téléphone des représentants légaux :

Classe et section :

Coordonnées du médecin traitant :

Maladie : (cochez oui ou non)

☐ Allergie :	respiratoire	☐ oui	☐ non
	cutanée	☐ oui	☐ non
	alimentaire	☐ oui	☐ non

☐ Asthme	☐ oui	☐ non
---------------------------------	------------------------------	------------------------------

☐ Eczéma, urticaire	☐ oui	☐ non
--	------------------------------	------------------------------

☐ Neurologique	☐ oui	☐ non
---------------------------------------	------------------------------	------------------------------

☐ Epilepsie	☐ oui	☐ non	traitement :
------------------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------

☐ Diabète	☐ oui	☐ non
----------------------------------	------------------------------	------------------------------

☐ Maladie ostéo-articulaire	☐ oui	☐ non
--	------------------------------	------------------------------

☐ Sensoriel :	problèmes de vue :	☐ oui	☐ non
--------------------------------------	--------------------	------------------------------	------------------------------

	porte des lunettes :	☐ oui	☐ non
--	----------------------	------------------------------	------------------------------

	problème d'audition :	☐ oui	☐ non
--	-----------------------	------------------------------	------------------------------

	appareillé :	☐ oui	☐ non
--	--------------	------------------------------	------------------------------

☐ Cardiaque	☐ oui	☐ non
------------------------------------	------------------------------	------------------------------

☐ Toutes pathologies ou maladies, accidents qui vous semblent important de nous communiquer :

.....

Tournez S.V.P.

Suivi actuel :

L'élève a-t-il un suivi psychologique ?

☐ oui

☐ non

Précisez :

L'élève a-t-il un suivi médical ?

☐ oui

☐ non

Précisez :

L'élève suit-il un traitement médical ?

☐ oui

☐ non

Précisez :

Autres suivis ?

☐ oui

☐ non

Précisez :

Hospitalisation ?

☐ oui

☐ non

Si oui quand ?

Précisez la raison :

Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé, ses lunettes s'il en porte et copie de tous documents utile en votre possession (copie de compte-rendu récent de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux etc...)

INFORMATION IMPORTANTE :

La consommation de produits psycho actifs (alcools, cannabis, autres drogues) et certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines ou de conduites d'engins.

Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée, pendant le temps nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A le

Signature de l'élève

Signature de parents

A remettre sous pli cacheté pour le service de santé de l'établissement scolaire.